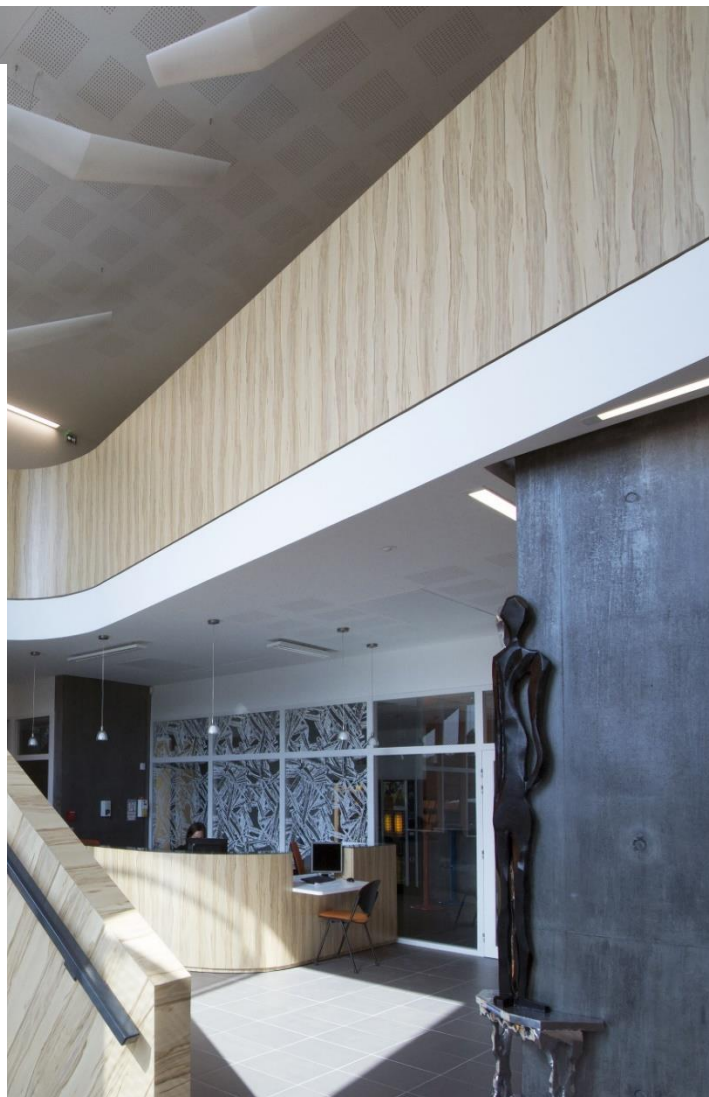

RAPPORT DE JURY
CONCOURS POUR L'ACCES AU
GRADE DE
REDACTEUR TERRITORIAL
(Cat.B)

SESSION 2023



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CALVADOS

Tel : 02.31.15.50.20



• **LE CONCOURS de REDACTEUR (Cat.B)**

Le concours de Rédacteur est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2023, a été ouverte pour le Calvados uniquement, par l'arrêté 2023/008 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados en date du 11 janvier 2023.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé comme suit :

- Concours Interne : 25 postes
- Concours Externe : 20 postes
- Concours 3ème concours : 5 postes

La période de retrait des dossiers était fixée du **7 février au 15 mars 2023 inclus** et une clôture au **23 mars 2023**.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le **19 Octobre 2023** au Centre de Congrès de Caen.

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 22, 23 et 24 janvier 2024 au Centre de Gestion du Calvados à Hérouville St Clair.

Le jury :

Composé de **6 membres répartis dans trois collèges égaux** (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un Représentant de la CAP B et un représentant du CNFPT.

Fatima FOURE	Maire-Adjoint de AUTHIE – Présidente du jury
Dominique ROSE	Maire de LAIZE-CLINCHAMPS – suppléant de la présidente
Stéphanie PREMPAIN	Personnalité qualifiée – Catégorie A – Attaché principal territorial – DRH Adjointe - Rouen - Représentante du CNFPT
Cyriaque MAUDUIT	Personnalité qualifiée – Catégorie A- Conseiller principal des APS Communauté urbaine Caen la mer
Catherine CARDIN	Fonctionnaire - Catégorie A - Attaché principal territorial – Conseil Régional de Normandie
Stéphane SOCHON	Fonctionnaire - Catégorie B - Membre de la CAP B – Technicien principal de 1ère Classe – Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays D'auge

Suite à la démission de Mr Stéphane SOCHON, a été désigné examinateur complémentaire :

- **M. Franck CORDIER**

Le jury s'est réuni le 12 décembre 2023 pour fixer les seuils d'admissibilité et le 24 janvier 2024 pour fixer les seuils de l'admission.

Les conditions d'admission à concourir

Les modalités d'organisation du concours sont fixées par le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et le décret 2012-942 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux.

- **Concours externe** sur titre avec épreuves ouvert, pour 30 % au moins des postes à pourvoir, ouvert **aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV**, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

- **Concours interne** ouvert, pour 50 % au plus des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, **comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année** au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.

- **Troisième concours** ouvert, pour 20 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant **au 1^{er} janvier de l'année** au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de **quatre ans au moins**, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans les domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné.

- **L'admissibilité :**

Les épreuves écrites d'admissibilité sont encadrées par le décret 2012-942 du 1^{er} août 2012 qui prévoit :

- **Deux épreuves écrites d'admissibilité pour le concours externe (Durée 3 heures) :**
- 1) La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (**durée 3h00**) ;
 - 2) Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :
 - a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
 - d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

➤ **Une épreuve écrite pour les concours interne et 3ème concours (Durée 3 heures) :**

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Toutes ces épreuves sont dotées d'un coefficient 1.

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

La correction des copies rendues anonymes par les candidats, a mobilisé 44 correcteurs pour l'ensemble des épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Élaboration des sujets :

Les sujets ont été conçus dans le cadre de la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG).

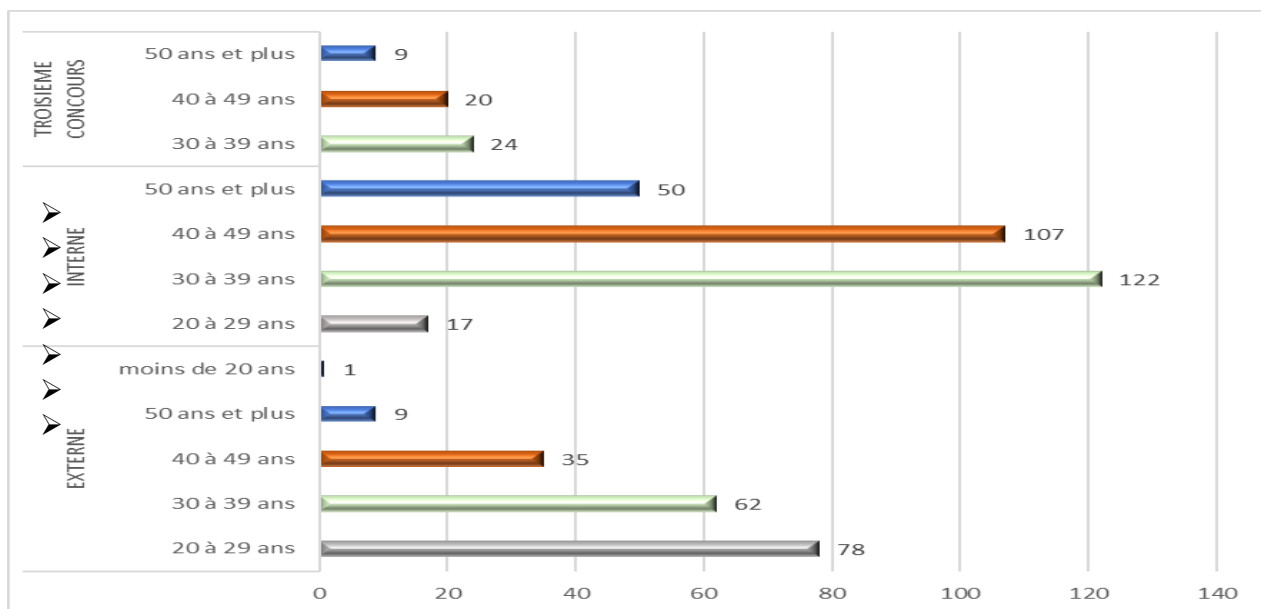
Quelques données chiffrées :

- Le profil des candidats admis à concourir au concours :

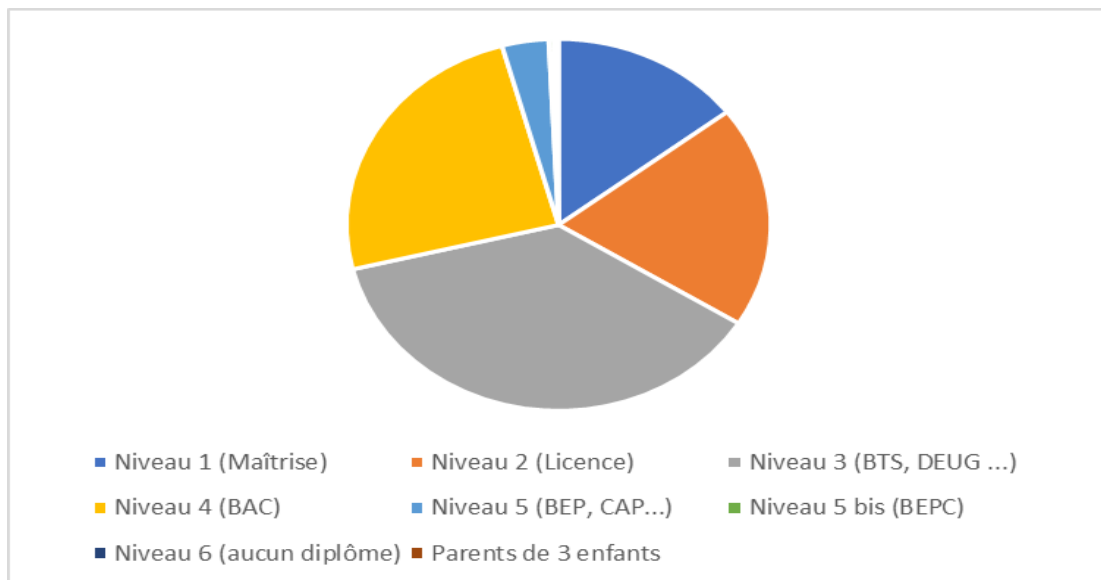
➤ Répartition hommes / femmes :

	Femmes	Hommes
Externe	145	40
Interne	265	31
3CC	49	4

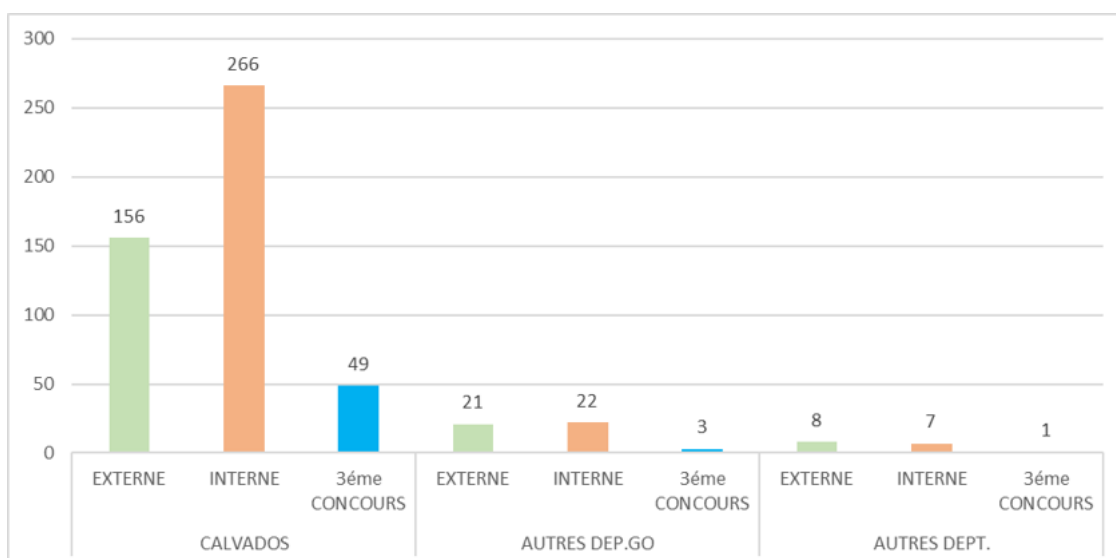
➤ Les tranches d'âges :



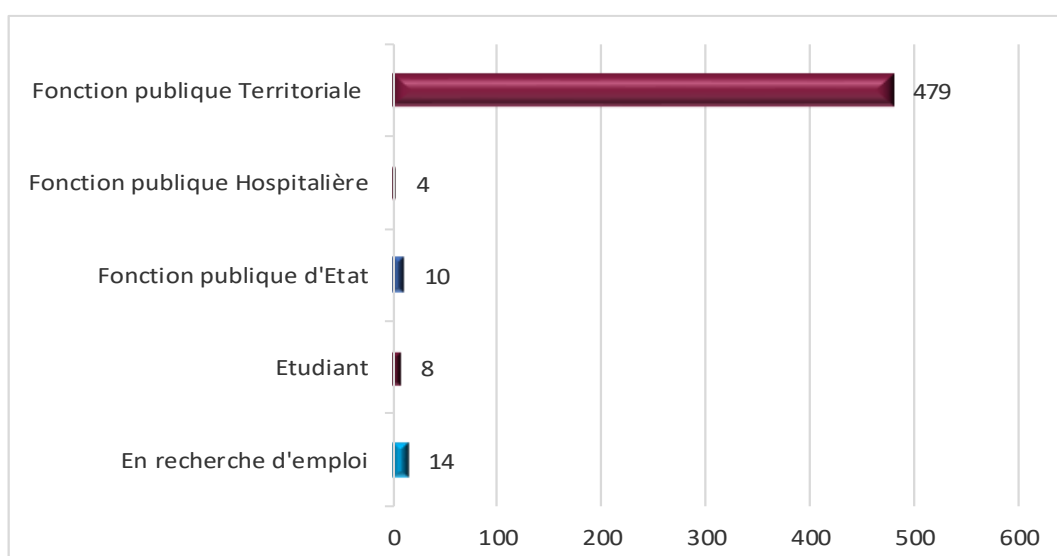
➤ Niveau de diplômes des candidats au concours externe :



➤ Origine géographique des candidats :



➤ Origine géographique des employeurs :



➤ La préparation au concours :

PREPARATION AU CONCOURS	INTERNE		EXTERNE		3CC	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CNFPT	73	24%	15	8%	11	21%
CNED	0	0%	1	1%	0	0%
Préparation personnelle	177	60%	119	65%	33	62%
Non renseigné	46	16%	49	26%	9	17%
TOTAL	296	100%	184	100%	53	100%

- Les principales données statistiques :

	Postes	Admis à concourir	Présents	Présents en %	SEUILS RETENUS ADMISSIBILITE (PTS)	ADMISSIBLES
Concours Externe	20	185	126	68.11	20	29
Concours Interne	25	296	255	86.15	12.50	55
3^{ème} Concours	5	53	44	83.02	10	15
TOTAL	50	534	425	/	/	99

Absentéisme	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'absents	59	31.89	41	13.85	9	16.98

Le taux général d'absentéisme s'élève à **20.41 %**.

➤ Le niveau des candidats aux épreuves :

Concours / Domaines / Epreuves	Nombre +10	Note + haute	Note + basse	Moyenne
EXTERNE				
Rédaction d'une note	46	16.00	0.00	8.67
Questions sur un domaine au choix				
Finances, Budgets et Intervention économique	4	13.50	0.00	5.99
Droit public	9	14.00	0.00	5.40
Droit civil	2	14.50	0.50	5.33
Action sanitaire et sociale	5	16.50	1.00	6.85
INTERNE				
Note sur un domaine au choix				
Finances, Budgets et Intervention économique	42	16.00	4.00	9.39
Droit public	29	17.00	0.00	8.15
Droit civil	13	16.00	4.00	9.39
Action sanitaire et sociale	32	18.00	3.00	10.03
TROISIEME CONCOURS				
Note sur un domaine au choix				
Finances, Budgets et Intervention économique	3	18.00	4.00	10.50
Droit public	5	17.50	2.00	9.54
Droit civil	1	12.00	6.00	8.64
Action sanitaire et sociale	6	14.00	7.00	9.85

- **Remarques des correcteurs**

- **Pour le concours externe**

Les questions par domaine :

les questions étaient pointues, d'un niveau élevé par rapport à la demande et nécessite une bonne connaissance de l'environnement territoriale.

des connaissances souvent trop superficielles et imprécises pour des candidats qui ont choisi eux-mêmes l'épreuve. Le plus souvent, les réponses ne sont pas assez structurées (organisation, cohérence...)

Pour la note de synthèse :

Beaucoup de copies peu maîtrisées à la fois sur la méthodologie, la structure et l'expression écrite. Une lecture attentive du sujet permettait d'amorcer le plan, d'identifier la problématique et faciliter la sélection des idées et de l'argumentation.

Il est nécessaire de travailler la méthodologie et s'entraîner en temps limité.

- **Pour le concours interne - 3ème Concours**

Le niveau des candidats reste moyen à la différence des candidats en externe qui ont fait preuve de beaucoup de préparation.

La problématique n'est pas toujours posée, beaucoup de candidats ont des difficultés à sélectionner les informations, ce qui conduit à des plans peu équilibrés et pas toujours cohérents, ne dégageant pas de problématique.

La méthodologie et l'entraînement sont les clés de la réussite à ce type d'épreuve.

En Conclusion du jury : Pour l'ensemble des candidats, trop de copies contiennent des fautes d'orthographe, de grammaire et de conjugaison. Des phrases longues qui font perdre en compréhension pour le correcteur.

Manque de préparation évident pour une bonne partie des candidats.

Conseils du jury :

- ✓ Lire la note de cadrage du concours ;
- ✓ Lire correctement les consignes pour répondre à la commande ;
- ✓ Faire attention à l'orthographe, la grammaire, tournure des phrases,... ;
- ✓ S'entraîner pour maîtriser le temps de composition ;
- ✓ Revoir la méthodologie de la note (introduction, annonce et justification du plan,...) ;
- ✓ Suivre l'actualité de l'environnement territorial.

L'admission :

EXTERNE :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois. **(Durée 20mn dont 5 mn au plus d'exposé – Coef.1)**

INTERNE :

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. **(Durée 20mn dont 5 mn au plus d'exposé – Coef.1)**

3CC :

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. **(Durée 20mn dont 5 mn au plus d'exposé – Coef.1)**

• Quelques données chiffrées :

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

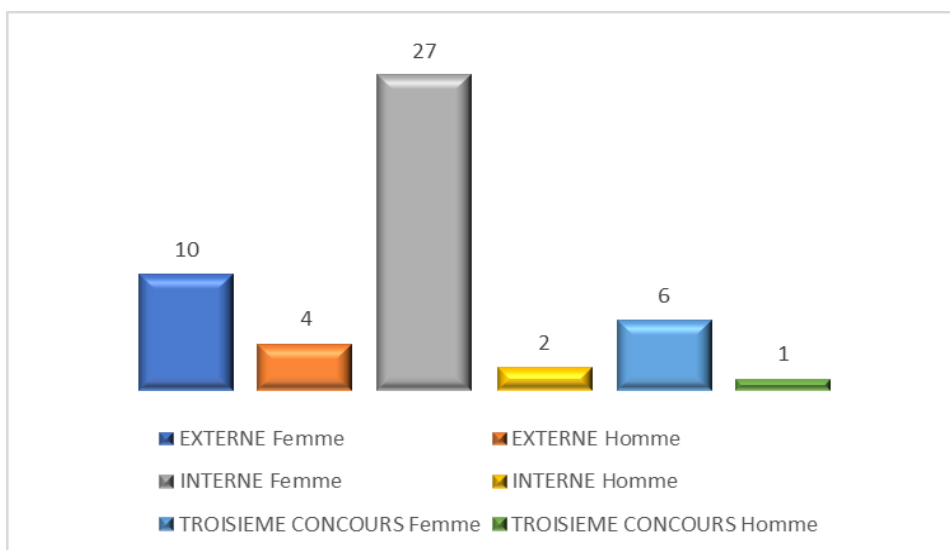
	Moyennes entretien	Notes + élevées entretien	Notes + basses entretien	Nombre de notes éliminatoires
Externe	11.57	20	5	/
Interne	11.85	18	5	/
3 ^{ème} concours	11.10	17	3	1

Le jury après avoir procédé à la notation de l'épreuve d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé, de retenir le seuil d'admission comme suit, **sachant que le jury a fait application du décret 2012-924 – Article 5** (le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.) **en transférant deux postes du concours externe vers le troisième concours et quatre postes vers le concours interne :**

	Postes	ADMISSIBLES	Présents	Présents en %	Nombre d'admis	SEUILS RETENUS ADMIS (PTS)
Concours Externe	20	29	29	100	14	11.83/20
Concours Interne	25	55	55	100	29	13/20
3 ^{ème} Concours	5	15	15	100	7	13/20
TOTAL	50	99	99	100	50	/

PROFILS DES 50 LAUREATS

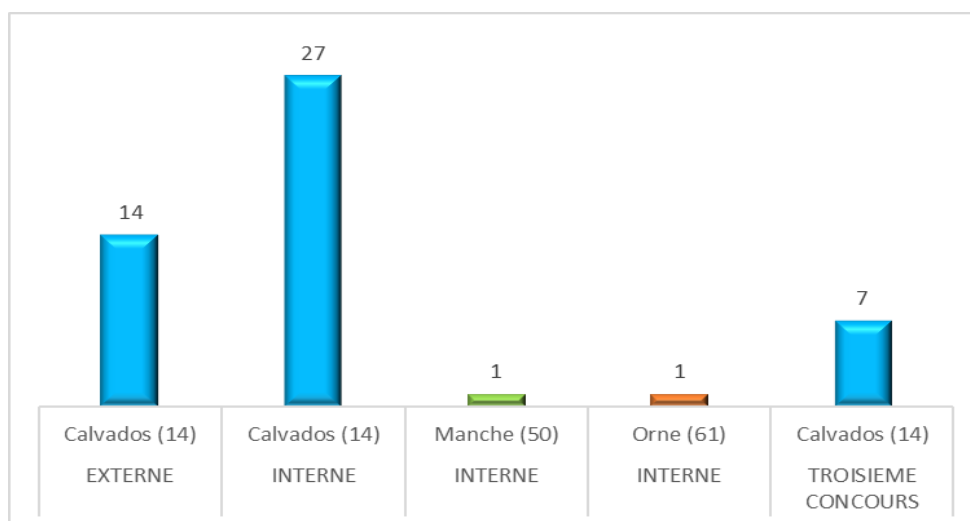
➤ Répartition Femmes - Hommes



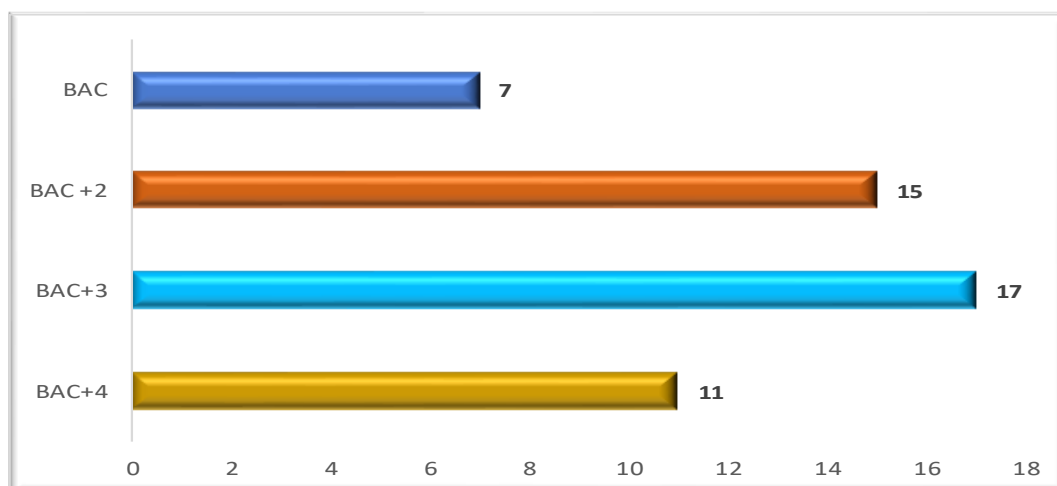
➤ La préparation au concours :

TYPE de CONCOURS	SANS OPINION	CNFPT	PREPARATION PERSONNELLE
EXTERNE	2	2	10
INTERNE	3	12	14
3CC	0	5	2

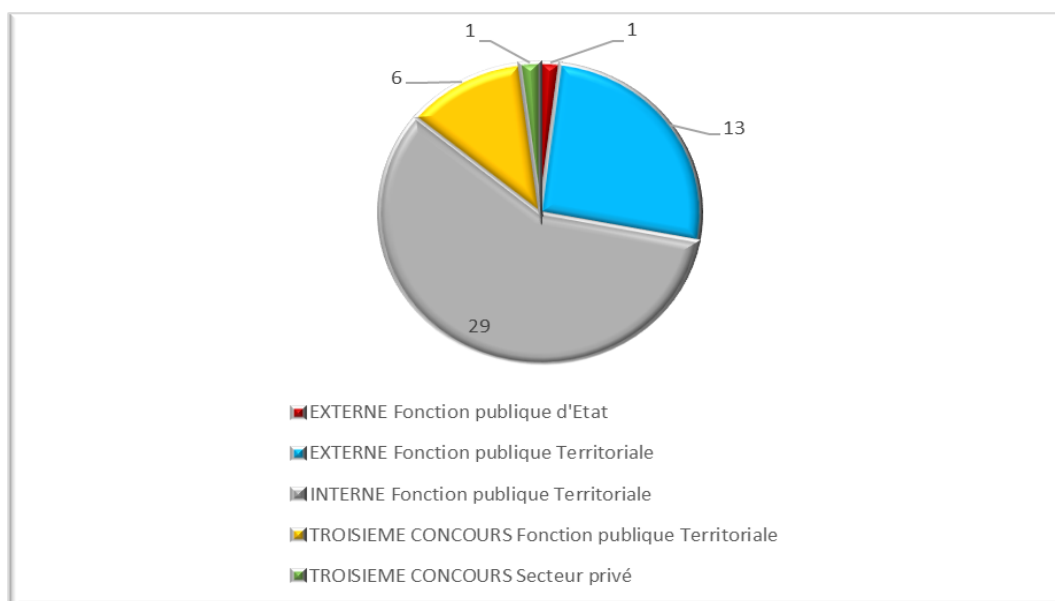
➤ Origines géographiques des candidats :



➤ Les diplômes des lauréats :



➤ Origine employeurs des candidats :



➤ Situations professionnelles

Situations professionnelles	Interne		Externe		3CC	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Titulaire	12	41.38%	2	14.29 %	1	14.29%
Stagiaire	0	0	0		1	14.29%
Sans réponse	15	51.72%	9	64.29%	4	57.13%
Contractuel du secteur public	2	6.9%	3	21.42%	0	0
Disponibilité	0	0	0		1	14.29%
TOTAL	29	100 %	14	100 %	7	100

Remarques du jury :

La présentation des candidats est en général bien préparée et structurée, dans le respect du temps imparti, cependant la gestion du stress n'est pas toujours maîtrisée.

En externe, les candidats ont très majoritairement bien préparé l'épreuve, le jury a constaté un travail de préparation de qualité.

En interne, les candidats ont tendance à minimiser l'importance de la connaissance de l'environnement territorial dans sa globalité.

Une minorité de candidats se projette dans des fonctions d'encadrement, toutefois les mises en situation sont bien appréhendées par la majorité des candidats.

A noter, pour certains candidats la posture professionnelle est en adéquation avec le poste et pour d'autres elle serait à retravailler.

Le jury a pu constater un déficit de connaissance sur l'environnement territorial et professionnel et regrette le fait que trop de candidats se présentent à l'épreuve de l'entretien sans préparation.

Conseils du jury :

- ✓ Lire la note de cadrage du concours ;
- ✓ Connaître l'environnement territorial est indispensable ;
- ✓ Apprendre à gérer son stress, son temps ;
- ✓ Se préparer à ce type d'épreuve est primordial, se rapprocher du CNFPT si nécessaire
- ✓ Consulter les rapports du jury des sessions précédentes

CONCLUSION

Pour conclure, les membres du jury remarquent que **100 %** des postes ouverts pour la session 2024 ont été pourvus. **50 candidats admis au concours de REDACTEUR**

La présidente du jury
Maire d'Authie

Fatima FOURE,
Présidente

